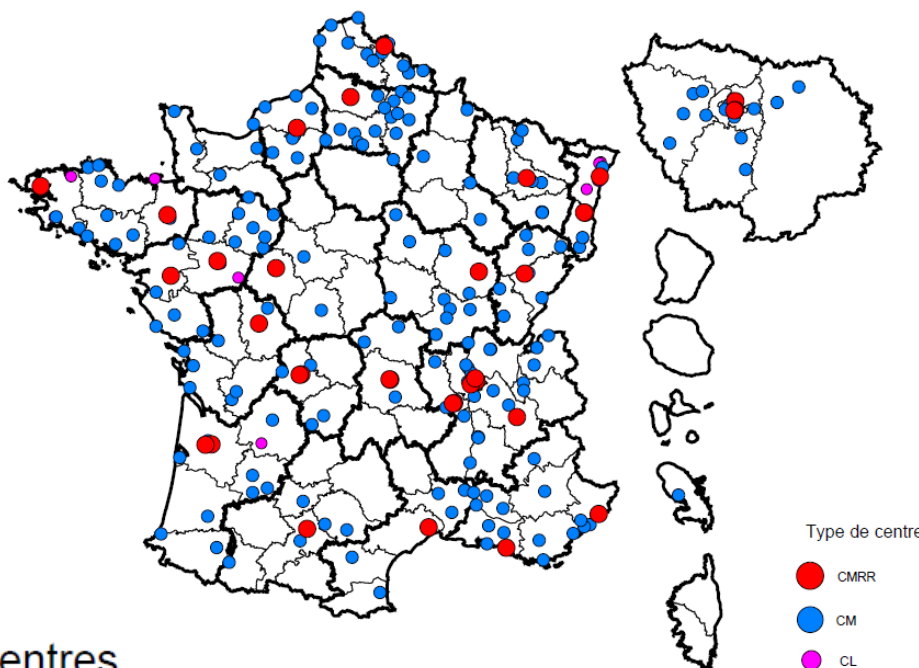


MESURE 34 – Lettre d'information Octobre 2010 — N° 9



268 centres

COMMENT ENVOYER DES CIMA

Pour les utilisateurs de Calliope:

- Obtenir les identifiants de connexion au site de **E-learning** : Faire une demande à Kappa Santé, Calliope@kappasante.com (Tel : 01 55 35 97 84)
- Suivre la formation de E-Learning : Elle comprend une prise de connaissance des modalités de déploiement de la mesure 34, des nouvelles fonctionnalités CIMA dans Calliope par le référent CIMA du centre au minimum, idéalement par l'ensemble des utilisateurs Calliope .
- Une fois la formation en E-learning validée, Calliope-CIMA peut être activé. Le centre peut commencer à générer des CIMA et à les adresser à la BNA.

Pour les non utilisateurs de Calliope:

- Une formation à l'outil Calliope-CIMA est recommandée avant la formation de E-learning . Kappa Santé organise dans ses locaux, des journées de formation à Calliope .
- Si un centre ne peut se déplacer à ces formations, une autoformation est possible à distance en utilisant le manuel utilisateur et la base test.
- Une fois la formation à Calliope-CIMA réalisée, la procédure est équivalente aux centres utilisateurs de Calliope.

Pour les centres souhaitant utiliser d'autres logiciels que Calliope.

Les spécifications ont été réactualisées au 16/01/2010 Vous pouvez les obtenir en vous connectant sur le lien ci dessous.

<http://www.banque-nationale-alzheimer.fr/csp/bna-public/Kanope.Modules.Bna.Pages.demandeSpecs.cls>

Coordination : CMRR, Département de Santé Publique et Direction des Services Informatiques

Centre Hospitalier et Universitaire de Nice.

MESURE 34 – Lettre d'information Octobre 2010 — N° 9

Information des patients :

Le recueil informatisé de données patients nécessite une information du patient. Pour répondre à cette attente, le document d'information vous sera prochainement adressé par mail dès validation par la DGOS. Ce document sera également disponible sur le site de la BNA (<http://www.banque-nationale-alzheimer.fr>)

Journée sur la M34:

La réunion sur Le recueil des données épidémiologiques dans les consultations Alzheimer : aura lieu le 16 décembre 2010 au matin de 10h à 12h30 avant le début du congrès des Unités de Soins Alzheimer. Les informations sont disponibles sur le site du congrès <http://www.uspalz.com/>

Modifications du CIMA

Plusieurs modifications seront intégrées au CIMA à partir du 1er janvier 2011. Ces modifications correspondent aux propositions mentionnées dans les lettres d'informations 7 et 8. De plus à la suite de la réunion de la Fédération Nationale des CMRR qui c'est tenu au ministère de la santé le 16 septembre deux nouveaux items sont ajoutés. Ces items existent déjà dans Calliope mais n'étaient pas jusqu'à présent intégrés dans le CIMA. L'objectif est de permettre une meilleure harmonie avec les cohortes mise en place par la Fondation de Coopération scientifique.

Item Type de l'acte: les choix suivant seront possibles :

- **Intervention infirmière:** Pour un acte (soin, évaluation, entretien, coordination) réalisé isolement (en dehors d'une consultation pluridisciplinaire ou d'un hôpital de jour).
- **Intervention, assistante sociale:** Pour un acte (entretien patient, famille, visite) réalisé isolement (en dehors d'une consultation pluridisciplinaire ou d'un hôpital de jour).
- **Intervention psychologue:** Pour un acte (entretien patient et ou famille individuel) réalisé isolement (en dehors d'une consultation pluridisciplinaire ou d'un hôpital de jour). Ce choix vient compléter le choix « bilan neuropsychologique » et correspond aux bilans et aux soins de rééducation individuels.
- **Intervention orthophoniste:** Pour un acte (bilan, activité de rééducation) réalisé isolement (en dehors d'une consultation pluridisciplinaire ou d'un hôpital de jour).

Changement de nom pour l'item « **Interventions psycho sociales et de réhabilitations** » en « **Traitement non pharmacologique** » et ajout possible de choix (même procédure que ci dessus).

Item IADL: Seul les items Aptitudes à utiliser le téléphone / Moyen de transport / Responsabilité à l'égard de son traitement / Aptitude à manipuler l'argent, sont conservés. Il n'est pas nécessaire de remplir les 4 autres items pour pouvoir envoyer le CIMA. Les règles de cotations ne changent pas (cf. glossaire).

Item Année du 1er diagnostic: Cette donnée figure actuellement « dans diagnostic principal niveau 1 » avec la question : « *Si le patient a une démence indiquer l'année du premier diagnostic* ». Ce champ va devenir obligatoire mais il est très important de le remplir des maintenant. Si le diagnostic est antérieur au premier CIMA marquez l'année en essayant d'être le plus précis possible. Si le diagnostic est fait lors du premier CIMA marquez l'année en cours

NOUVEL ITEM : Profession - dernier métier exercé (Cet item figure déjà dans Calliope avec les choix possibles suivants à partir des codes INSEE: agriculteur / artisan / commerçant et chef d'entreprise / Cadres et professions intellectuelles supérieures Professions intermédiaires / Employé / Ouvrier Femme au foyer / Autres)

NOUVEL ITEM : Caractéristique de l'accompagnant (Cet item figure déjà dans Calliope (Cet item figure déjà dans Calliope avec les choix possibles: Conjoint / Enfant/ Bel enfant / Petits-enfants / Neveu – nièce / frère – soeur / Curateur / Autres)